Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1447

Artikel: L'avenir du service public : fixer des règles du jeu claires
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026232

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui se déclarait pourtant proche des thèses Sommaruga, exprime sa satisfaction et son soulagement. Pierre-Yves Maillard aussi, qui considère que «de toutes les défaites que j'ai vécues, c'est celle que je préfère». Alors qui sont les perdants, qui sont les gagnants? Et surtout quelle orientation le parti socialiste suisse s'est-il choisie lors de ce Congrès?

Un refus des privatisations

Difficile a priori d'apercevoir une véritable ligne de démarcation; le parti socialiste slalome entre la défense du service universel, de l'emploi, des régions périphériques et l'amélioration des prestations, la baisse des coûts pour le consommateur, la défenses des petits actionnaires ou les exigences européennes.

Mais se dégage néanmoins de ce Congrès un net refus des privatisations des entreprises publiques, lié à une certaine ouverture à la libéralisation des marchés, inévitable dans le contexte européen. La ligne défendue par Sommaruga, qui propose d'aménager les conditions de régulation d'un marché libéralisé, est balayée. Le désaveu est tel qu'on peut saluer le courage de celle qui, manifestement à dessein, a joué le rôle d'épouvantail à moineaux.

Les positions de la gauche romande sortent renforcées, quand bien même la résolution Maillard n'a pas recueilli la majorité des suffrages. Le texte d'orientation adopté par le Congrès stipule entre autres que le PS s'engage pour le maintien des entreprises étatiques; les monopoles naturels doivent par principe être aux mains des collectivités publiques; le Conseil fédéral et le Parlement doivent formuler une stratégie de propriétaire pour toutes les entreprises contrôlées, qui assure et soutient un développement d'avenir du service public. Cela vaut pour Swisscom, tout comme pour La Poste, les CFF et la SSR.

La marge de manœuvre du conseiller fédéral Leuenberger se resserre donc. Pour autant qu'il respecte l'orientation adoptée par les délégués de son parti. En 1982 – qui s'en souvient? – le Congrès de Lugano préconisait la rupture avec le capitalisme. Le texte fait toujours foi, mais on est encore loin du compte. Et ce week-end-là aussi, il pleuvait sur Lugano. *gs*

L'avenir du service public: fixer des règles du jeu claires

La démarche intellectuelle des partisans du service public étatique ne diffère pas de celle des thuriféraires de la libéralisation. Les deux camps érigent en théorie générale une démarche qui pourtant ne tolère pas l'abstraction. Les socialistes suisses, réunis en congrès à Lugano, n'ont pas su éviter cet écueil, même s'ils ont adopté une position intermédiaire.

L'analyse empirique ne permet pas en effet d'affirmer de manière catégorique la supériorité de l'une ou l'autre thèse: chaque exemple à l'appui des avantages d'un modèle peut être démenti par un contre-exemple, qu'il s'agisse du prix, de la qualité ou de la fiabilité des prestations. C'est dire que sur les modalités devant présider à la fourniture de prestations dites de service public, il faut dans chaque cas examiner la situation de manière pragmatique, en fonction des valeurs qu'une collectivité est prête à défendre et des objectifs poursuivis.

Comment défendre au mieux les valeurs publiques?

Sur les valeurs et les objectifs, les socialistes ne divergent pas, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger l'a rappelé à Lugano: une société pacifiée, des individus autonomes et solidaires; au service de ces valeurs, un service public fort et moderne fournissant des prestations essentielles de qualité accessibles à chacune et à chacun, et aux mêmes conditions dans toutes les régions du pays.

Les divergences naissent au sujet des moyens les plus adéquats au respect de ces valeurs et à la réalisation de ces objectifs. Les uns, en particulier en Suisse romande, regrettent la situation de monopole réservant aux entreprises publiques le soin de fournir les prestations de service universel. Comme si l'Etat, pour garantir tout à la fois égalité de traitement, qualité des prestations, juste prix et souci de l'environnement, devait naturellement s'appuyer sur des entreprises publiques. L'exemple du secteur énergétique est là pour démentir cet avantage naturel. Les entreprises d'électricité, largement contrôlées par les collectivités publiques, imposent des tarifs très variables selon le lieu; elles ont développé leur capacité de production bien au-delà des besoins et font le choix problématique de l'énergie nucléaire. Publiques, elles ont su se soustraire au contrôle démocratique pour n'obéir qu'à leur propre logique de pouvoir. Tel n'est pas le cas de l'assurance contre l'incendie, monopole d'Etat dans plusieurs cantons. Parce que ces établissements investissent largement dans la prévention, ils ont pu maintenir un niveau de prime très favorable aux assurés. Il n'y a donc pas de raison de libéraliser ce marché.

Par contre, la libéralisation du transport des marchandises par chemin de fer doit dynamiser ce secteur et renforcer le rail face à la route. En revanche, le monopole subsiste dans le trafic national pour assurer une desserte de tout le territoire. Alors que la concurrence dans le trafic régional a déjà permis d'améliorer l'offre: la ligne du lac de Constance, condamnée par les CFF, a été reprise avec succès par une compagnie locale.

L'actualité brûlante, c'est bien sûr Swisscom. Soumise à rude concurrence, l'entreprise perd des parts de marché. Pour s'en sortir et faire face aux lourds investissements qu'exige l'évolution technologique, elle doit étendre ses activités à l'étranger. Faut-il vendre la part majoritaire de la Confédération? Il est difficile de répondre aujourd'hui. Mais si Swisscom devait rapidement nouer les alliances nécessaires, la loi actuelle l'en empêcherait. Une délégation de compétence au Conseil fédéral paraît donc justifiée. Car c'est de la survie de l'entreprise qu'il s'agit.

Trouver des régulations efficaces

En nous crispant sur le statut public ou privé des entreprises opérant dans un domaine d'intérêt public, nous négligeons de débattre de l'essentiel, à savoir la qualité de la régulation de ces domaines par l'Etat. Car en libéralisant ou en privatisant, l'Etat ne se dégage pas de sa responsabilité. Une responsabilité qui se traduit par la fixation de règles du jeu claires, par des conditions techniques, économiques et sociales posées aux opérateurs, dont le respect exige contrôle et le cas échéant sanction. Plus que sur les grands principes, c'est là que se joue l'avenir du service public. *jd*